

INFORMATION A LA POPULATION TRAITEMENT CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique *Aedes albopictus*, dit «moustique tigre» est responsable de la transmission de maladies comme le chikungunya, la dengue ou le Zika.

L'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes de Démoustication (EIRAD) est missionnée par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, pour mettre en œuvre des mesures de désinsectisation collectives en cas de présence dans un même secteur de moustiques tigres et d'une personne atteinte d'une de ces maladies.

Ces opérations de traitement insecticide répondent à un enjeu fort de santé publique afin d'éviter toute transmission de la maladie à d'autres personnes.

L'EIRAD effectuera une opération de démoustication à proximité de votre habitation

**Le mardi 12 aout 2025
entre 2 h 00 et 5 h 00 du matin**

L'insecticide utilisé est autorisé par la réglementation :

Aqua-K-Othrine – dose 1,0 g/ha – brouillard froid

Quelques mesures de précautions à prendre

- Restez à l'intérieur des bâtiments ou de vos véhicules le temps de cette opération et jusqu'à ½ heure après le passage du véhicule.
- Fermez les fenêtres le temps de l'opération.
- Mettez à l'abri vos animaux.
- Ne laissez pas de linge sécher dehors.
- En raison du comportement « main-bouche » des enfants, rentrez leurs jouets.
- Rincez à l'eau le mobilier de jardin.
- Comme pour les traitements insecticides utilisés pour les cultures, et même si les doses sont moindres, ne consommez pas les fruits et légumes de votre jardin dans les 2 jours qui suivent le traitement et rincez-les à l'eau avant consommation.
- En cas d'apparition de sensation de brûlure, toux, vertige, maux de tête ou nausées, contactez votre médecin traitant.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Sur les modalités pratiques : L'E.I.R.A.D. (04 79 54 21 58)

Pour une question médicale : le Centre Antipoison de Nancy (03 83 22 50 50)